

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 66 (1915)
Heft: 3-4

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ainsi vécut ce digne citoyen qui fut un sage. Il laissera le souvenir d'un forestier érudit qui fut avant tout un homme de cœur, un homme de devoir et un admirable caractère. Le souvenir d'un tel homme est bienfaisant.

Nous exprimons à sa famille avec, nos condoléances, les sentiments de respectueuse sympathie de tous ceux qui ont eu le privilège de connaître cet homme d'élite.

H. Badoux.

Publications de Ch. Bertholet.

Notice sur la forêt cantonale du Risoux. Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen. 1882.

Notice sur la forêt du Jura vaudois. Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles. Vol. XXII, 1886.

Quelques arbres de nos forêts. Jahrbuch des Schweizerischen Alpenklubs. Jahrgang XII, 1876/77.

Bertholet et Müller. *Détermination du matériel, de l'accroissement et de la possibilité dans les forêts jardinées, direction des coupes dans ces forêts et discussion.* Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen. 1886.

Les cultures agricoles intercalées dans les coupes de bois. Journal forestier suisse. 1902.

BIBLIOGRAPHIE.

Les forêts publiques du canton de Vaud. Notice rédigée par le Service forestier vaudois, à l'occasion de l'Exposition nationale de Berne en 1914. Lausanne, 1914, 48 p.

Cette intéressante notice a été rédigée, ainsi que l'indique son titre, pour figurer à l'Exposition nationale de 1914, à Berne. On sait combien cette belle manifestation du travail, si parfaitement réussie à tous égards, a pâti des événements qui, depuis août 1914, bouleversent notre vieux continent. Il est à supposer que la publication ci-dessus a partagé le sort général.

Ce nous sera une excuse pour nous y arrêter un peu longuement et pour la faire connaître au public forestier. Nous nous empressons d'ajouter qu'elle le mérite à tous égards.

Ce premier essai sur la statistique des forêts publiques vaudoises n'a pu être commencé qu'en 1913. C'est dire qu'il ne pouvait avoir la prétention d'être complet, d'autant moins que les données antérieures à 1903 sont bien fragmentaires. Il n'envisage que la période de 10 ans allant de 1903 à 1912. Les indications qu'il contient sur cette période sont très complètes et permettent de se faire un tableau exact de l'activité déployée par l'administration forestière vaudoise.

La notice débute par une Introduction qui est l'historique du développement de l'administration et de la législation forestières de 1786, veille de la Révolution, jusqu'en 1903. On y trouve d'intéressants renseignements sur les droits d'usage de l'époque, sur les traitements du personnel, puis un sobre commentaire des principes à la base des lois forestières de 1804, de 1810, de 1826, de 1835 et de 1873.

Un deuxième chapitre — le plus important — est consacré à l'examen des forêts publiques sous le régime de la nouvelle loi forestière de 1903. Et il se trouve ainsi que les résultats statistiques envisagés dans la décade de 1903 à 1912 sont ceux de la première décade d'application de la loi en vigueur. Heureuse coïncidence qui permettra ainsi d'examiner cette loi dans ses résultats pratiques et de juger, en toute connaissance de cause, de son utilité.

Législation. Une innovation importante de la loi de 1903 fut la création des gardes de triage qui, dans tout le canton, sont placés sous les ordres des inspecteurs forestiers d'arrondissement. Ces gardes, qui doivent être brevetés, sont convenablement payés; ils exercent leur service de surveillance et de police dans les forêts de toutes classes. La plupart sont occupés en permanence en forêt.

Les 155 gardes de triage actuels, qui touchent un traitement moyen de fr. 700, ont remplacé 650 gardes ayant un traitement moyen de fr. 140.

La loi de 1904 a institué trois forestiers aménagistes qui ont pour tâche principale l'élaboration de plans d'aménagement ou leur revision. Grâce à cet utile rouage, le canton de Vaud, qui était en retard dans ce domaine, va pouvoir marcher plus rapidement de l'avant.

Etendue du domaine forestier. Le domaine forestier de l'Etat s'est accru de 276 ha, pour lesquels le canton a dépensé fr. 182,464. La majeure partie des forêts acquises se trouve dans les Alpes. Ce domaine comprenait, en 1913, 8381 ha, dont 7146 ha de futaie.

L'institution cantonale des Incurables et divers établissements cantonaux de bienfaisance possèdent, au total, 178 ha de forêts.

Le domaine forestier communal a augmenté de 2326 ha et a passé à 51,637 ha. En 1822, cette superficie était estimée à 33,000 ha; elle a donc, depuis tantôt un siècle, augmenté dans une mesure assez notable. De ces communes, neuf ont une étendue boisée supérieure à 1000 ha. N'est-il pas regrettable que, seules, trois d'entre elles aient jusqu'ici entrevu l'avantage de faire gérer leurs forêts par un technicien (Lausanne, Orbe et Ste-Croix). Nous nous plaisons à souligner un passage de la notice particulièrement suggestif à ce sujet. „Cette gestion intensive est une obligation morale à laquelle les communes ne sauraient se soustraire plus longtemps. L'Etat a fait son dû, semble-t-il, en dépensant chaque année, bon an mal an, environ fr. 55,000 pour la gestion et la surveillance des forêts communales, soit fr. 25,000 représentant la part des traitements des inspecteurs forestiers, qui correspond au temps qu'ils consacrent aux forêts communales, et fr. 30,000 représentant l'allocation faite aux salaires des gardes, en sus de la part incombant à l'Etat pour ses forêts. C'est aux premiers intéressés — aux communes — à faire maintenant le nécessaire.“

Souhaitons que cet appel, qui arrive à son heure, soit entendu.

Aménagements. Les forêts cantonales sont complètement aménagées. En revanche, 127 communes, avec environ 7000 ha de forêts, attendent encore de l'être. Avec le personnel actuel, il semble que tous ces aménagements seront achevés vers 1920. Mais lui sera-t-il possible d'assurer le service régulier des revisions de 60,000 ha de forêts publiques aménagées? Il ne le semble pas. Et c'est sans doute une nouvelle raison pour envisager la question de l'augmentation du personnel.

Un tableau bien intéressant est celui de la *fréquence des diverses essences forestières*. Il ne saurait être question de le résumer ici. Citons plutôt l'auteur de la notice: „Une chose nous frappe à première vue dans ce tableau, c'est la fréquence absolument anormale de l'épicéa — essence de montagne — dans les forêts de plaine, où il couvre parfois, à lui seul, les huit dixièmes de la surface forestière des communes. Comme contre-partie, nous avons à signaler la rareté ou même parfois l'absence des essences de plaine — sapin blanc, hêtre ou chêne — absence fort regrettable non seulement au point de vue du traitement, mais aussi au point de vue du rendement de la forêt. Ces phénomènes sont la

conséquence des coupes rases, suivies de la plantation des surfaces exploitées en épicéa pur." Heureusement que des symptômes de réaction se font sentir au point de vue du choix des essences devant constituer les futurs peuplements.

Des tableaux sur *la répartition du matériel sur pied*, on peut tirer ces conclusions : il y a surabondance des bois de petites dimensions et déficit des bois ayant atteint l'âge d'exploitabilité. Le matériel sur pied, dans bien des cas, est insuffisant. Il n'y a pas lieu d'en être étonné si l'on songe que la possibilité des forêts cantonales était, en 1853, de 40,000 m³ et qu'aujourd'hui les aménagements l'ont réduite à 26,312 m³. Celle des forêts communales était estimée, en 1853, à 190,000 m³; aujourd'hui elle est arrêtée à 147,140 m³. Ainsi donc, dans le dernier demi-siècle, la possibilité des forêts publiques aurait dû subir une réduction du 25 %.

En matière *de chemins et d'installations de transports des bois*, il a été fait un très gros effort, conséquence heureuse des subventions fédérales. L'Etat et les communes ont consacré, durant ces 10 dernières années, à l'amélioration des dévestitures des forêts publiques, la somme de fr. 938,500 qui ont servi à construire 123 kilomètres de chemins. Voilà qui témoigne d'une activité réjouissante et qui ne paraît pas devoir se ralentir. C'est dire que les communes ont compris l'avantage inestimable qu'offre un réseau suffisant de bons chemins.

Reboisements. L'Etat et les communes ont planté en moyenne 2 millions de plants par an, dont 200,000 sont consacrés à de nouveaux boisements. Ce chiffre montre que la coupe rase occupe encore une trop grande place. D'autre part, les résineux prédominent d'une façon anormale et, somme toute, regrettable. Dans les forêts communales, des plants mis à demeure, 82 % sont des résineux; pour celles de l'Etat, la proportion tombe à 74 %. La notice récapitule tous les travaux de création de nouvelles forêts entrepris depuis 1903. Il en résulte qu'une douzaine de communes des Alpes et du Jura ont boisé plus de 300 ha, généralement dans des conditions difficiles, qui ont nécessité des travaux d'assainissement ou de défense. Il a été dépensé, de ce chef, fr. 280,000, dont fr. 160,000 ont été payés par la Confédération.

Exploitations. Le montant des exploitations varie fort suivant les arrondissements. Pour les forêts cantonales, il a oscillé de 2.8 m³ à 7 m³ à l'hectare; dans les forêts communales, de 2.0 à 6.3 m³. La moyenne annuelle a comporté :

Forêts cantonales. . . .	4.9 m ³
Forêts communales . . .	3.5 m ³

Ces chiffres dépassent de 0.5 m³ et 0.7 m³ la production moyenne des forêts suisses, cantonales et communales.

Un très grand progrès a été réalisé dans la vente des produits : en dix ans, le nombre des plantes vendues sur pied a diminué du 50 %. Ainsi donc la vente des produits après façonnage gagne rapidement du terrain, fait bien réjouissant.

Rendement des forêts. Les forêts publiques vaudoises produisent 190,800 mètres cubes, valant fr. 3,734,000, soit environ fr. 19.50 le mètre cube. Ce chiffre est inférieur à celui admis pour l'ensemble du pays. La notice explique la raison de cette infériorité de la forêt vaudoise quant aux prix. Elle provient surtout du manque d'industrie et des conditions défavorables du transport des bois. Néanmoins, le rendement brut des forêts augmente rapidement. En ce qui concerne les forêts cantonales, les recettes brutes étaient, en 1803, de fr. 6000; en 1806, de fr. 30,000; en 1867, de fr. 363,000; en 1895, de fr. 430,000; en 1913, de fr. 684,000.

Un tableau indique les recettes nettes, à l'hectare, des forêts cantonales et communales pour chaque arrondissement. Elles ont varié, pendant la période envisagée, comme suit, suivant les arrondissements :

Forêts cantonales de fr. 23. 55 à fr. 103 par hectare,

Forêts communales . . . de „ 20. 70 à „ 111 „ „

La notice du service forestier vaudois est un tableau fidèle et bien suggestif du travail de ces dix dernières années qui a été fécond en résultats. Il nous montre la sylviculture vaudoise engagée dans une excellente voie, que lui a ouverte une loi devenue rapidement populaire.

Cet exposé de statistique est un vrai modèle du genre. Il est concis et clairement disposé; écrit dans une langue sobre et qui évite toute longueur inutile, il se lit avec agrément. Nous aimerions pouvoir féliciter son auteur, qui nous semble devoir être le distingué chef du Service cantonal des forêts. Mais puisqu'il a préféré se retrancher modestement derrière l'anonymat, nous respecterons cette réserve si peu commune. Nous nous bornerons donc à féliciter le Service forestier vaudois pour son utile publication et les beaux résultats qu'elle a mis au jour. Puisse-t-elle avoir bientôt une suite. *H. B.*

AVIS.

Ecole polytechnique fédérale, à Zurich, Division forestière.

Programme des cours du semestre d'été 1915.

Principal: M. le professeur *Felber*.

I^{re} année, 2^{me} semestre. — *Schweitzer*: Physique expérimentale, 5 h. — *Winterstein*: Chimie organique, 4 h. — *Grubenmann*: Pétrographie, 4 h. — *Schröter*: Botanique systématique, 5 h. — *Schröter, Keller, Schardt*: Excursions. — *Jaccard*: Physiologie végétale, 3 h; exercices de microscopie, 2 h. — *Schardt*: Géologie de la Suisse, 3 h. — *Wiegner*: Connaissance du sol, 3 h; exercices pratiques, 2 h.

II^{me} année, 4^{me} semestre. — *Felber*: Calculs d'accroissement, 3 h; exercices, 4 h. — *Engler*: Sylviculture (suite), 2 h; exercices, 4 h. — *Zwicky*: Arpentage et géodésie, 5 h; exercices, 8 h. — *Roelli*: Droit (droits réels), 3 h.

III^{me} année, 6^{me} semestre. — *Badoux*: Conservation des forêts, 3 h; travaux de défense contre les torrents et les avalanches, 2 h; démonstrations et exercices, 1 h; excursions, 1 jour. — *Felber*: Exercices d'aménagement, 8 h. — *Engler*: Sylviculture (exercices), 3 h.; excursions 1 jour. — *Zwicky*: Ponts et chaussées, 3 h.; exercices de construction, 3 h.

MERCURIALE DES BOIS.

La reproduction intégrale ou partielle de la Mercuriale est interdite sans l'autorisation de la Rédaction.

Prix des bois en février/mars 1915.

Bois façonnés, en forêt.

a) Résineux. Longs bois.

Vaud, Forêts cantonales du IX^e arrondissement.

Etat de Vaud. Mont Chaubert (transport jusqu'à Bière fr. 5) 98 m³ épicéa, vol. moyen 0.28 m³, fr. 20. Poteaux avec quelques bois pour sciage ou charpente. Cubage *sous* écorce pour le bois de service et *sur* écorce pour les poteaux.

b) Billes de résineux.

Vaud, Forêts communales du III^e arrondissement.

Commune de Veytaux Montreux. La Case au berger (bois empilés sur la place de dépôt, à côté de la gare de Veytaux). 200 m³, ⁷/₁₀ épic., ³/₁₀ sap., fr. 22; bois